

REUNION

Type de document de réunion : CR

Référence : Mission SGB
mutualisé/JBN/CR/SGBM_PréfigurationSitesPilotes_Juillet2013.doc/10-07-2013

Date de la réunion	10/07/2013 13:30	Lieu de la réunion	Autre
Trigramme rédacteur	JBN	Rédacteur	bernon
Structure émettrice	Mission SGB mutualisé		
Date création :	10-07-2013	Dernière mise à jour	18-07-2013
Etat	en cours	Version	
Nom du fichier	SGBM_Préfiguratio nSitesPilotes_Juillet 2013.doc	Nb pages	

Circuit de validation du document

Date	Auteur	Etat

Diffusion du document

Date	Auteur	Liste de diffusion concernée

Mises à jour du document

Date	Auteur	Version	Commentaires
	JBN	1.0	Création de la 1 ^{ère} version du compte rendu
	JBN	1.1	Corrections de Martine Brunet, Loïc Ducasse, Raphaële Bussemey, Sandrine Berthier

Propositions pour l'ordre du jour

Date	Auteur	Propositions

Liste des participants à la réunion

- Jean Bernon, ABES
- Sandrine Berthier, Lille 3
- Martine Brunet, ABES
- Raphaële Bussemey, Clermont-Ferrand
- Sophie Demange, Lille 3
- Loïc Ducasse, Toulouse
- Laure Franceschi, Montpellier
- Jérôme Kalfon, Paris 5
- Stéphanie Maréchal, Lorraine
- Anne-Pascale Parret, Lorraine
- Agnès Raymond-Denise, Institut Pasteur
- Christian Roynette, CEA
- Julien Sempéré, Paris 5
- Isabelle Westeel, Lille 3
- Rosanne Wingert, BNU

Ordre du jour de la réunion

Réunion d'information des établissements ayant manifesté l'intention de participer à la phase pilote du projet de SGB mutualisé. Un document préparatoire avait été envoyé aux participants. Il est accessible sur l'intranet de l'ABES :

<https://bouda.abes.fr/deptCellMiss/Missions/SgbMutualise/Reunions/RéunionsSSletSitesPilotes.docx>

La réunion s'est tenue par visioconférence le 10 juillet 2013 de 13H30 à 16H30. Martine Brunet, Jean Bernon, Loïc Ducasse et Laure Franceschi ont participé à la réunion depuis l'ABES. Les autres personnes y ont participé depuis Paris 5.

La réunion s'inscrit dans le cadre des décisions prises par le CA du 31 mai :

- 1- de retenir le scénario 2, qui vise à traiter l'ensemble des fonctions dans un seul système, mais qui ouvre la possibilité de retenir au final un système séparé pour remplacer tout ou partie du SUDOC actuel ;
- 2- de faire une étude préalable au dialogue compétitif pour définir les objectifs fonctionnels généraux du catalogage et de la gestion des métadonnées ;
- 3- de commencer à travailler en parallèle avec les sites pilotes sur les besoins fonctionnels des systèmes locaux ;
- 4- de lancer le marché de dialogue compétitif avec un programme fonctionnel issu de l'étude et du travail des sites pilotes. Le programme fonctionnel (= cahier des charges dans un dialogue compétitif) doit définir les besoins pour les systèmes locaux et pour le SUDOC.

Il faut constituer un groupe de travail des sites pilotes qui élaborera le programme fonctionnel du marché d'octobre 2013 à avril 2014. Les sites qui avaient déjà exprimé leur souhait de participer à la phase pilote, des membres du comité technique surtout mais pas seulement, ont été conviés à la présente réunion d'échange et d'information. Un appel officiel à candidatures pour la phase pilote sera envoyé fin août par courrier aux présidents et aux directeurs d'établissements membres du réseau SUDOC. Dans le cas des PRES, le courrier sera adressé à la fois aux responsables d'établissements membres du PRES et au président du PRES. Une copie sera adressée aux directeurs de bibliothèques. Une information préalable sera faite fin juillet sur le forum ADBU. Les candidatures officielles sont attendues pour fin septembre.

Le groupe de sites pilotes participera d'abord à la rédaction du programme fonctionnel, puis au premier dialogue compétitif sur les fonctions locales et la capacité générale de la plate-forme à héberger le SUDOC. Il procédera enfin à la migration de ses systèmes locaux (SIGB et gestion des ressources électroniques au minimum) vers la plate-forme retenue.

Conjointement à la démarche des sites pilotes, sera conduite d'octobre 2013 à avril 2014 une étude sur les objectifs généraux d'évolution du catalogage partagé et de la production de métadonnées dans le réseau SUDOC et SUDOC-PS. Cette étude alimentera le volet du programme fonctionnel sur le catalogage partagé et les métadonnées communes. Ce volet du programme fonctionnel sera, lors du deuxième dialogue compétitif, le cadre contractuel d'évaluation de la capacité effective de la plate-forme à héberger le SUDOC.

Les principaux sujets débattus ont été les suivants : les coûts pour les sites pilotes, l'engagement des sites pilotes, l'engagement de l'ABES, la participation du réseau, l'organisation générale.

Les coûts

Il est impossible de connaître les coûts avant qu'il y ait des offres. Toulouse confirme avoir demandé un devis à un fournisseur qui n'a pas pu répondre. Il est donc recommandé que

chaque site établisse un coût cible correspondant à ses dépenses actuelles. L'un des principaux critères du dialogue avec les fournisseurs sera de ne pas dépasser les coûts cibles. Le comité technique a établi une grille commune de calcul des coûts cibles.

On peut déjà prévoir quelques difficultés de cette démarche. En théorie l'évaluation du coût de la plate-forme doit tenir compte des coûts consolidés et prendre en compte les coûts du personnel, les coûts d'investissement en matériel et en réseau, les services nouveaux (par exemple outil de découverte). Dans la pratique les établissements sont d'abord préoccupés par l'évolution des budgets de fonctionnement auxquels sera imputée la totalité de l'abonnement à la plate-forme. L'évaluation des offres devra tenir compte au mieux des deux points de vue.

Le coût financier du dialogue compétitif, c'est-à-dire la rémunération des candidats, est faible pour un marché national d'après l'expérience de l'AMUE. Il pourrait¹ être pris en charge par l'ABES. En revanche le coût humain est significatif et reposera sur l'ABES et les établissements.

L'engagement des sites pilotes

La participation à la rédaction du programme fonctionnel est estimée à 0,5 ETP pour un établissement moyen. La participation au dialogue compétitif est estimée à ce jour à 1 ETP pour un établissement moyen.

Cette estimation ne prend bien sûr pas en compte l'organisation et le fonctionnement de la structure projet propre à chaque établissement et indispensable à toute opération de réinformatisation.

L'engagement à participer à la phase pilote est un engagement moral du président ou du directeur d'établissement en septembre 2013. Les établissements qui s'engagent à participer à la rédaction du programme fonctionnel s'engagent aussi à participer au premier dialogue compétitif et à faire migrer leur système local au terme du premier dialogue compétitif. Une convention sera signée entre l'ABES et l'établissement pilote avant le lancement du dialogue compétitif. Un établissement peut bien sûr rompre son engagement pour une raison de force majeure.

L'engagement de l'ABES

L'ABES participera à toutes les phases et à tous les aspects du projet. Elle prend plus complètement en charge l'étude sur les objectifs d'évolution du catalogage, mais des experts de l'ABES contribueront aussi au programme fonctionnel pour les systèmes locaux, et notamment pour le volet de migration des données, catalogage partagé, etc..

Le dialogue compétitif associera complètement les chefs de projets et les experts de l'ABES aux chefs de projets des sites pilotes pour évaluer ensemble fonctions locales et capacité générale à héberger le SUDOC.

Si le deuxième dialogue compétitif aboutissait à garder une solution externe pour le catalogue SUDOC, l'ABES s'engage à mettre en œuvre le meilleur workflow possible entre le SGB

¹Confirmation lors de l'approbation du budget 2014 par le CA de l'ABES

d'une part et le système de catalogage et la base de connaissance nationale d'autre part, à proposer une synchronisation immédiate et à éviter une contrainte de double catalogage.

La participation du réseau SUDOC

La commission SSI de l'ABDU choisira des représentants du réseau pour le groupe des sites pilotes et pour l'étude sur l'évolution du catalogage partagé. Ces représentants participeront également aux dialogues compétitifs.

Organisation des sites pilotes pour la rédaction du programme fonctionnel

La première réunion en octobre sera consacrée à définir la méthode de travail détaillée. Premières pistes envisagées :

- acteurs : chef de projet site, ABES, réseau SUDOC, AMUE ;
- travail à distance privilégié, mais au moins une journée de travail commune tous les deux mois (l'ABES prendra en charge les frais de mission) ;
- collecte d'informations : reprendre le travail du comité technique, s'inspirer d'appels d'offres similaires (Toulouse, Sudoc, Orbis Cascade, etc.), collecte d'informations approfondie sur chaque site ;
- thèmes : intégration au SI, relations site-ABES-fournisseur, migration des données, formations, support ;
- déroulement du dialogue : tests généraux, tests par module, visites, chargements, critères de choix des candidats admis à participer au dialogue et de l'offre retenue au final ;
- mise en forme du programme fonctionnel.

Points divers

Du point de vue administratif, le calendrier prévisionnel est basé sur un accord-cadre qui fait succéder un marché principal et un marché adjacent, chaque marché donnant lieu à un dialogue compétitif. Ce montage préconisé par l'équipe administrative de l'ABES est soumis à l'avis d'un expert externe et sera définitivement validé en septembre.

Du point de vue opérationnel, ce calendrier colle au plus près des décisions du dernier CA, mais il devra être validé par le nouveau directeur de l'agence qui devrait arriver en octobre. Le comité de pilotage et la CA de l'ABES seront saisis des résultats

Certains participants s'interrogent sur la position de l'ABES et du projet vis-à-vis des sites, autres que les sites pilotes, qui passeraient directement un marché avec les fournisseurs de SGB et obtiendraient éventuellement des avantages financiers. La démarche du projet parie sur la force de la mutualisation pour contenir les coûts à plus long terme, faire bénéficier les participants de l'expertise collective et leur donner de meilleures garanties de sortie s'ils souhaitent interrompre l'abonnement. Mais l'ABES ne peut pas empêcher certains établissements de faire des choix différents, peut-être plus risqués.

Projet de calendrier prévisionnel du SGBM – Juin 2013

